



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 175'000.- relative au réseau d'eau potable pour l'installation de deux turbidimètres, la mise à jour des automates servant à la télégestion et l'intégration des données en provenance de la télégestion de Lignières sur le poste de commande de Viteos SA

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 30 novembre 2022,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 175'000.-** est accordé au Conseil communal en lien avec le réseau d'eau potable pour l'installation de deux turbidimètres, la mise à jour des automates servant à la télégestion et l'intégration des données en provenance de la télégestion de Lignières sur le poste de commande de Viteos SA.

Art. 2.- Cette dépense sera portée au compte des investissements et amortie, après déduction de la subvention cantonale, par un prélèvement au fonds de réserve de l'approvisionnement eau (compte n° 2900100).

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Un crédit budgétaire de **CHF 175'000.-** est accordé au Conseil communal en 2022 sous la rubrique 71000.50600.03 pour permettre la réalisation de ces travaux.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Lignières, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Jérôme Ribeaud

Michaël Wälchli